

DÉPARTEMENT  
des  
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de  
BRIANCON

CANTON DE  
BRIANCON 1

COMMUNE  
DE  
**VILLAR  
D'ARENE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 17 heures 30

Le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, Sous la présidence de Monsieur Olivier FONS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 03 mars 2026

**Présents :** Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Jean-Pierre JACQUIER, Elodie LEFEBVRE, David AMIEU, Valerie BUCH

**Absents :** Catherine PATTE, Sylvain PROTIERE, David LE-GUEN  
**Pouvoirs :** de David LE-GUEN à Michel GONNET, de Sylvain PROTIERE à Béatrice ALBERT

**Secrétaire de séance :** Valerie BUCH

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 21.028,01 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 69.396,50 €

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10

Un solde d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de : 12591,83 €

Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 35763,68 €

**Ce qui induit :**

Solde de clôture (Déficit) d'investissement - 8.436,18 €

Solde de clôture (Excédent) de fonctionnement 84132,17 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

**OBJET**

AFFECTATION DES  
RESULTATS  
PICO-CENTRALE

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Solde de clôture investissement moins RAR dépenses plus RAR recette négatif  
- 8.436,18 €

**4/2026**

Le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

- Au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 8.436,18 €
- le solde, soit 75.695,99 € est affecté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » et sera repris en section de fonctionnement au budget de l'exercice 2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026  
Reçu en préfecture le 16/03/2026  
Publié le  
ID : 005-210501813-20260312-042026-DE

1/2

De reporter le solde d'exécution de la section d'investissement :  
En dépenses au compte 001 « solde d'investissement reporté pour  
un montant de **8.436,18 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

4/2026

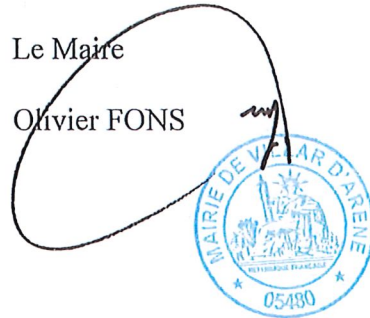
- Décide de cette affectation.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Olivier FONS



2/2

Envoyé en préfecture le 16/03/2026  
Reçu en préfecture le 16/03/2026  
Publié le  
ID : 005-210501813-20260312-042026-DE